

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

L'OICS PRIE LES GOUVERNEMENTS ET LE SECTEUR INDUSTRIEL DE PRENDRE DES MESURES VISANT À PRÉVENIR L'USAGE DE DROGUES POUR FACILITER LA COMMISSION D'INFRACTIONS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants prie instamment les gouvernements et le secteur industriel de prendre d'urgence des mesures visant à prévenir le détournement et l'utilisation de médicaments pour commettre des infractions facilitées par la drogue. Dans son Rapport annuel, l'OICS indique que de tels actes criminels ont été enregistrés dans de nombreux pays et régions.

Ces dernières années, l'OICS a mis en garde à plusieurs reprises la communauté internationale contre l'usage impropre de drogues telles que le flunitrazépam pour commettre des agressions sexuelles, et l'application de ses recommandations a contribué à réduire l'utilisation signalée de cette substance pour commettre de tels actes. Toutefois, l'OICS est de plus en plus préoccupé par le mésusage de substances psychoactives aux fins de la commission d'autres infractions facilitées par la drogue, comme le vol ou l'escroquerie.

Les agressions sexuelles facilitées par la drogue ont pour principales victimes des jeunes femmes, tandis que les vols et les escroqueries facilités par la drogue visent généralement des jeunes hommes. Bien que la tendance à la hausse de ces infractions soit inquiétante, on ignore l'ampleur réelle du phénomène, car on pense que les infractions ne sont pas toujours signalées en raison d'un manque d'éléments de preuve.

Le manque d'éléments de preuve peut être dû à une perte de mémoire provoquée par les substances administrées. De plus, celles-ci sont insipides, incolores et inodores, et les victimes ne se rendent donc pas compte qu'elles ont été droguées. Des sentiments de honte et de peur peuvent également dissuader de signaler ces infractions, surtout dans les sociétés où les victimes d'agressions sexuelles sont stigmatisées.

Des initiatives ont d'ores et déjà été lancées en coopération avec le secteur industriel afin de prévenir le détournement et l'utilisation de drogues pour faciliter la commission d'infractions, sans pour autant compromettre la disponibilité des médicaments à des fins légitimes. De nombreux gouvernements ont déjà mis en place des mesures pour remédier au problème, comme la Commission des stupéfiants le préconise dans sa résolution 53/7, adoptée en mars 2010. L'OICS invite les gouvernements, la communauté internationale et le secteur industriel à tirer parti de ces premières expériences et prie instamment les gouvernements qui n'ont pas encore pris de mesures de le faire sans plus tarder.